



## Contribution à la consultation des corps intermédiaires de la société calédonienne du 25 janvier 2021 au 25 mars 2021 sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

### Association Calédonienne de DRIFT

Contribution publiée le 22/03/2021



Réponses de l'organisation au questionnaire mis à disposition sur la plateforme participative [notreavenir-nc.fr](http://notreavenir-nc.fr).

#### Présentation de l'organisation et de son objet

Promotion et organisation de manifestation de DRIFT

#### Selon vous, que signifie « être français » aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie ?

Appartenir à une des plus grandes nations, et bénéficier de sa protection et de sa sécurité

#### Selon vous, que signifie l'indépendance ? Et que signifie la souveraineté ?

Indépendance	Souveraineté
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une perte du niveau de vie</li><li>• Une perte du confort de vie</li><li>• Une perte d'identité;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La possession de toutes les compétences, y compris les compétences régaliennes</li></ul>

#### Selon vous, quel(s) lien(s) la Nouvelle-Calédonie doit-elle entretenir avec la France ?

Le même que celui est actuellement, avec le partage de compétences et des compétences conservées par l'état pour le bien de tous

**Selon vous, à quel(s) grand(s) défis la Nouvelle-Calédonie est-elle confrontée ? Et comment doit-elle y répondre ?**

S'identifier comme le pays francophone du pacifique Sud

**Quels sont vos espoirs et préoccupations vis-à-vis de l'avenir calédonien ?**

<b>Espoirs</b>	<b>Préoccupations</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Conservation de l'identité, des valeurs et de la nationalité française</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Perte de niveau de vie et du confort</li><li>• insécurité et corruption</li></ul>

**Souhaitez-vous formuler une proposition en lien avec l'un des trois thèmes évoqués par le Président de la République\* et listés ci-dessous :**

- Défi climatique
- Développement économique
- Axe indopacifique

\*[Discours prononcé par le Président de la République le 5 octobre 2020 à l'issue de la seconde consultation pour l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.](#)

--